

NOTICE EXPLICATIVE

Les élèves domiciliés dans le département du CANTAL, doivent s'inscrire auprès de l'Antenne régionale des transports. Le tarif appliqué sera celui de la Région Auvergne Rhône Alpes, conformément au règlement des transports et à la carte de scolarité lycées et collèges.

Pour rappel le lycée la Découverte de Decazeville est lycée de secteur pour les élèves demeurant sur les communes de saint-Santin de Maurs, Le Trioulou et Montmurat qui sont de ce fait Ayant-Droit.

Dans tous les autres cas, les élèves sont non-ayants-droit

Ayant droit : demi-pensionnaires : 120 €, Interne : 75 €

Non ayant droit : 150 €

L'abonnement sera à régler auprès du département de la région concernés.

La Région Auvergne Rhône-Alpes s'acquittera auprès de Decazeville Communauté du coût réel du transport, environ 1230 € par élève pour une année scolaire.